RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 NOVEMBRE

Société civile immobilière

au capital de 1.000,00 euros

31 rue Royale

CHAFFOIS

En cours d'immatriculation

R.C.S. BESANCON

DECISION DE NOMINATION DU GERANT

LES SOUSSIGNES :

1) Monsieur Bernard Raymond **PAULIN**, retraité, demeurant à [redacted] le [redacted]
[redacted] de Madame Raymonde Marie Léonie Paulette MINARY,
[redacted] à la mairie de CHAFFOIS (25300), le 28 août 1976.
Soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
De nationalité [redacted]
« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

2) Madame Raymonde Marie Léonie Paulette **MINARY**, retraitée, demeurant à [redacted] le [redacted]
[redacted] de Monsieur Bernard Raymond PAULIN,
[redacted] à la mairie de CHAFFOIS (25300), le 28 août 1976.
Soumise au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
De nationalité [redacted]
« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

SEULS ASSOCIES DE LA SOCIETE dénommée « 3 NOVEMBRE » dont le siège est fixé à [redacted]

Conformément aux dispositions des articles 1846 et suivants du Code Civil et des statuts de ladite société,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de ladite société**, pour procéder à la nomination du premier gérant de la société.**

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

BP RS

NOMINATION DES GERANTS

Monsieur Bernard **PAULIN**, susnommé, est nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Monsieur Bernard PAULIN, ci-dessus nommé, déclare qu'il n'existe pas à sa connaissance d'obstacle à l'exercice du mandat qui vient de lui être confié.

En conséquence, il déclare accepter ce mandat.

POUVOIR DU GERANT

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et règlementaires et dans les conditions prévues aux statuts de ladite société.

Tous pouvoirs sont confiés à tout porteur d'originaux, de copies ou extraits conformes du présent acte à l'effet de l'accomplissement de toutes formalités requises.

Fait à [redacted]

Le [redacted]

Monsieur Bernard PAULIN

[redacted]

Madame Raymonde MINARY

[redacted]